



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUILLET 2021

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme GROSS Françoise, M. Jean-Jacques SIBILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de mairie : Marion BURGARD

Absent : Mme MICAND Frédérique (pouvoir Françoise GROSS),

A été désignée comme secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du 14 juin 2021
- 2) Tarifs eau et assainissement
- 3) Véhicule mission locale
- 4) Attribution de logement communal – 2^{ème} étage mairie
- 5) Remboursement de caution – logement communal
- 6) Subvention pont du fioul
- 7) Aménagement RD 1075
- 8) Autorisation de poursuite donnée au comptable public
- 9) Prime
- 10) Motion ONF/Fédération des Communes Forestière

Informations - questions diverses :

- 11) Comptes rendus divers
- 12) ENS
- 13) Travaux logement communal/route de la colline
- 14) P'tit Tambour

1- Approbation du compte rendu du 14 juin 2021

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2- Tarifs eau et assainissement

Madame le Maire explique que la tarification de l'eau et de l'assainissement doit être revue. En effet, l'appel d'offre pour l'étude de la station d'épuration a été lancé.



Le taux et l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Isère (jusqu'à concurrence de 80% maximum) dépend du prix du mètre cube. Cette subvention pourrait éventuellement monter à 90% (dérogation du Préfet – plan de relance).

Celui-ci doit atteindre 1€ du m³ avant la fin des travaux.

La consommation moyenne pour une famille de 4 personnes est estimée à 120m³.

A noter : lorsque la STEP du village sera créé, les propriétaires auront 2 ans pour se raccorder. Les coûts de raccordement seront à la charge des propriétaires (environ 250€ le mètre linéaire).

Afin d'atteindre cet objectif, la tarification suivante est proposée jusqu'en 2023.

RUBRIQUE	DETAIL RUBRIQUE	PRIX UNITAIRE ANNEE 2020/2021	PRIX UNITAIRE ANNEE 2021/2022	PRIX UNITAIRE ANNEE 2022/2023
1 EAU	ABONNEMENT COMPTEUR EAU	100.00	70.00	70.00
	ABONNEMENT COMPTEUR EAU SUPPLEMENTAIRE	25.00	25.00	25.00
	CONSOMMATION 1ère tranche (0 à 250m ³)	1.40	1.45	1.45
	CONSOMMATION 2ème tranche (>251m ³)	0.28	0.28	0.28
Total 1 EAU		126.68	96.73	96.73
2 ASSAINISSEMENT	PART FIXE	41.00	50.00	51.00
	PART VARIABLE	0.29	0.50	0.60
Total 2 ASSAINISSEMENT		41.29	50.50	51.60
PRIX M3 ASSAINISSEMENT = (PART FIXE/120)+PART VARIABLE		0.63	0.92	1.03

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3- Véhicule mission locale

Madame le Maire explique que la Mission Locale demande une aide exceptionnelle pour l'achat d'un véhicule.

La Mission Locale Alpes Sud Isère a la particularité de couvrir le territoire le plus vaste de l'Isère : de l'agglomération Vizilloise, au Trièves, en passant par la Matheysine et l'Oisans. Cela représente 1973km² et quelques 700 jeunes.

La Mission Locale a accueilli 116 jeunes du Trièves en 2020 dont 38 pour la première fois.

En 2020, trois jeunes de Saint Martin de Clelles ont été accompagnés.

Les devis auprès des différents concessionnaires s'étalent entre 17 000 et 25 000€ (pour un véhicule peu polluant).

Les Communautés de Communes de l'Oisans et de la Matheysine ont débloqué la somme de 5000€ chacune.

La Mission Locale sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention de 200€

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter une subvention de 200€



Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 2

Le conseil municipal souhaiterait une présentation des différentes actions de la Mission Locale lors du prochain conseil municipal.

4- Attribution de logement communal – 2^{ème} étage mairie

Vote reporté au prochain CM.

Les critères d'attributions ont déjà été définis. La priorité sera donnée à une famille avec un enfant.

5- Remboursement de caution – logement communal

La commune va effectuer l'état des lieux sortant du logement de Madame Laure Hélène Hay, fin juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant que la somme de 400 € a été demandée à Mme Hay en dépôt de garantie de l'appartement situé 1 route du Val d'Orbanne – 2^{ème} étage du bâtiment de la mairie.

Décide la régularisation de la caution de 400 € à Mme Hay, au vu de l'état des lieux de sortie en date du 30/07/2021.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6- Subvention pont du fioul

Le tablier et la zone de roulement du pont du Fioul sont détériorés. L'état du pont nécessite donc des réparations de manière à sécuriser tant, le passage des engins agricoles que la circulation ferroviaire. Le montant des travaux s'élève à 10 517.06€ (terrassement, création d'un radier, création d'un mur béton, pose de grille pour le passage VTT, pose de tuyau pour évacuation du caniveau, nivellement et profilage de la zone).

Madame le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère

Vote autorisant Madame le Maire à demander des subventions.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7- Aménagement RD 1075

S'agissant de l'aménagement de la route départementale 1075 entre le col du Fau et le col de la Croix Haute, une consultation des collectivités est lancée dans le cadre de l'évaluation environnementale.



Dans le cadre du processus environnemental, l'assemblée délibérante de Saint-Martin de Clelles est invitée à émettre un avis sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (différente d'une enquête publique).

Le dossier d'enquête concernant les aménagements prévus sur la commune de Saint-Martin de Clelles appelle les observations et préconisations suivantes :

Observations :

S'agissant du passage souterrain permettant le passage des engins agricoles (opération n°224) : Le conseil municipal souhaite rappeler la nécessité d'accorder une attention particulière à la conduite d'eau qui alimente le village en eau potable. Il serait utile d'envisager le remplacement sécurisé de cette conduite à l'occasion de la mise en place de ce passage.

Il est souhaitable par ailleurs, que la concertation sur le « débouché » de ce passage, dont le gabarit permet la circulation des engins agricoles, soit poursuivie de manière à ce que le tracé corresponde aux besoins des usagers.

S'agissant de l'accès au hameau des Beylloux (opération n°229) : la nouvelle route doit permettre le maintien de l'accès aux parcelles agricoles 2E0085 et 2E113.

Une attention particulière devra être apportée aux nuisances sonores générées par la RD 1075 et le projet ne devra pas, en intégrant si nécessaire l'installation de merlons anti-bruit, augmenter les niveaux sonores supportés par les habitations du village.

Enfin, la sécurité des futurs usagers des transports en commun de la ligne 4500 (arrêt Condamine / station OYO et arrêt les Beylloux doit faire l'objet d'un traitement en adéquation avec la circulation.

Préconisations:

1/ Concernant le « profil » de la nouvelle route d'accès au hameau de Chauplanon / Chalabaud (opération n°229) : le conseil municipal rappelle que cette route se situera à proximité d'un espace naturel sensible (le marais du serre de Peyraret) dont la valorisation est en cours d'étude avec les services du Département et le Conservatoire des Espaces Naturels et est contigu avec les réservoirs alimentant le village en eau potable, il s'interroge par ailleurs sur l'accessibilité de cette voie pour les engins agricoles et les véhicules lourds.

Il souhaite que dans le cadre des études devant être conduites après la DUP le Département apportent toutes les garanties :

- sur l'absence d'impact sur l'espace naturel sensible du marais du serre de Peyraret
- sur la prise en compte des réservoirs d'eau potable qui alimentent le village de manière à ce qu'ils ne subissent aucun dommage et puissent rester accessibles pour l'entretien hebdomadaire et les interventions d'urgence
- sur l'accessibilité dans de bonnes conditions pour l'ensemble des véhicules de la route de Chauplanon / Chalabaud

Dans ce cadre il souhaite qu'un « débouché » sur la parcelle ZE0028 soit envisagé de manière approfondie



2/ Concernant le passage souterrain pour les engins agricoles intégré à l'aménagement du carrefour de la Chabannerie la Commune demande que la réalisation d'une liaison entre ce passage et le chemin du Fioul (parcelle ZA0039) qui dessert d'autres parcelles agricoles cultivées en amont soit étudiée en concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles.

Au regard du gain en sécurité apporté par l'aménagement de la RD 1075,

L'assemblée délibérante émet un avis favorable sur le projet sous réserve que les observations et préconisations ci-dessus soient prises en compte.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8- Autorisation de poursuite donnée au comptable public

Madame le Maire explique que la Trésorerie a besoin de l'autorisation du Conseil Municipal pour effectuer le recouvrement des recettes de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire, Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées.

Le conseil municipal décide l'autorisation générale et permanente pour le comptable public concernant les oppositions à tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

A noter : Jérôme Fauconnier, Président de la Communauté de Commune du Trièves, va saisir la direction de la DGIFP sur ces questions d'impayés.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

9- Prime

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 3 octobre 2008, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une prime annuelle au personnel communal.

En 2020, la prime versée représentait 75 % du salaire brut de chaque employé.

Madame le Maire propose de reconduire la même base pour 2020.

Le conseil municipal, après délibération :

approuve le versement d'une prime annuelle égale de 75 % du salaire brut de chaque employé municipal.



Le RIFSEEP dont le dossier est en cours d'instruction en concertation avec les services du centre de Gestion de l'Isère sera mis en place au début de l'année 2022.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention :0

10- Motion ONF/Fédération des Communes Forestière

CONSIDERANT :

- Les décisions du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal demande :

- Le retrait de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention :0

11- Comptes rendus divers

Commission Tourisme : problème de bivouac

Commission Mobilité : la CTT ne prend pas la compétence

Réunion TEPOS : pas de financement à court terme – Soutien de l'ADEME

Commission Déchets : les cours remontent un peu – pas d'impact sur la redevance à venir

Conseil Communautaire : augmentation du prix des repas (+0.20cts par repas)

12- ENS

Le 4eme plan de gestion a eu lieu début juillet. Les fiches actions sont validées.

Une mare pédagogique sera créé sur le site de Peyraret.

Des livrets pédagogiques seront édités.



13- Travaux logement communal/route de la colline

L'état de la cuisine du logement communal situé à la Chabannerie nécessite des travaux (plan de travail, meuble, ajout de meuble).

Les travaux seront réalisés par l'agent communal pendant la première semaine d'août.

14- P'tit Tambour

Travail de relecture avant distribution prévu début août.

Prochain Conseil Municipal le lundi 4 octobre 2021 à 17h30 (**attention changement de date et d'horaire !**)

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 21h30.



Commune de St Martin de Celles

Procès-verbal approuvé le / /2021

ALBERELLI	Bernard	
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	
BRET	Daniel	
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	
MICAND	Frédérique	ABSENTE
SIBILLE	Jean-Jacques	